

Communauté de Communes du Bassin de Gannat

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 février 2010

Rapport d'orientations Budgétaires 2010.

(Rapporteur : M. HUGUET, président)

Mes chers collègues,

Conformément à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration de la République, le Président de notre collectivité doit présenter devant le conseil communautaire un rapport d'orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'examen et la discussion autour de ce rapport d'orientations budgétaires interviennent dans un contexte particulier pour les collectivités locales.

En effet, les finances publiques affrontent une période difficile. Chaque territoire, de quelque sensibilité politique qu'il soit, est confronté à la baisse des dotations de fonctionnement, à la suppression de la taxe professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier et à la réforme des collectivités territoriales annoncée et en cours de débat au Parlement.

De ce fait, ces dernières sont obligées de se montrer prudentes sur leurs investissements futurs, la Communauté de Communes du Bassin de Gannat n'échappera pas à cette règle.

Avec la suppression donc, de la taxe professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, c'est un tournant qui s'opère dans la gestion des collectivités locales. Certes, pour l'année 2010, la loi de finances prévoit une « compensation relais » d'un montant égal au produit de la taxe professionnelle perçue au titre de 2009, mais qu'en sera-t-il en 2011 et les années suivantes ?

De nombreuses incertitudes demeurent car Départements et Régions, partenaires financiers privilégiés des Communes et des Communautés de Communes ont été encore beaucoup plus mal traités par la loi.

La diminution drastique de leur autonomie financière risque de se traduire à terme par moins de soutien à nos collectivités de base. Nos marges de manœuvre seront de plus en plus modestes.

On voudrait nous persuader en outre que le paysage administratif actuel n'est plus adapté et que pour être plus efficace tant dans le fonctionnement des services que dans la mise en oeuvre des décisions, il faudrait non seulement revoir en profondeur l'organisation territoriale mais encore réduire le nombre de fonctionnaires et même d'élus !

Je suis très loin de partager ce point de vue, même si comme tout un chacun, je peux déplorer, à l'occasion, la lourdeur de certaines procédures.

Comme vous le savez, je suis un ardent défenseur des services publics et de notre système administratif actuel. Même si je reste malgré tout persuadé que l'intercommunalité telle que créée par la loi de 1999 se doit d'évoluer, je pense que la réforme territoriale annoncée pour 2012 va profondément modifier notre vision actuelle. Et je crains que cette réforme nous cause encore plus d'inconvénients que d'avantages ou d'avancées.

En attendant, forts de notre mandat, nous devons continuer à œuvrer pour l'intérêt général de la population de notre territoire.

Je tiens à vous rappeler qu'il y a 10 ans maintenant, nous avons décidé de nous engager dans

l'intercommunalité en prenant certaines compétences et en les assumant en toute responsabilité, le plus sérieusement possible et avec rigueur sur le plan financier. Mais, pendant les deux ou trois prochaines années, nous allons devoir être encore plus attentifs sur les orientations à prendre et les projets à mener.

Vu les décisions prises par le gouvernement actuel, je pense qu'il est urgent d'attendre de voir quelles seront les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur les finances de nos collectivités et l'efficacité de la future fiscalité.

Aussi l'exercice va être difficile : continuer à permettre à l'ensemble de la population de notre territoire de bénéficier de services de proximité répondant à leurs besoins tout en faisant en sorte de ne pas trop alourdir l'impôt sur les ménages.

C'est dans cet esprit que cette année encore, je vais présenter un rapport d'orientations budgétaires qui sur le fond va s'attacher à répondre aux préoccupations de nos concitoyens tout en restant prudent sur les choix budgétaires.

Je voudrais au préalable vous présenter l'exécution du budget 2009 :

#### 1°) Exécution du budget 2009

Je vous rappelle que le budget principal 2009 se présentait ainsi :

- . section de fonctionnement : 2 758 377 €
- section d'investissement : 667 999 €

A l'issue de l'exercice, et sous réserve des résultats du Compte de gestion de Monsieur le Percepteur, l'exécution du budget est la suivante :

#### ● pour la section de fonctionnement :

- en dépenses : 2 530 496, 77 €
- en recettes : 2 786 134, 81 €

#### ● pour la section d'investissement :

- en dépenses : 92 480, 48 €
- en recettes : 256 091, 64 €

L'essentiel des dépenses de fonctionnement est constitué, comme les années précédentes, par le reversement de fiscalité à hauteur de 1 581 324, 36 €, dont 1 574 595, 36 € versés au SICTOM SUD-ALLIER pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et pour la première fois 6 729 € à la commune de SAULZET pour sa part de taxe professionnelle éolienne.

Pour les recettes, les prévisions concernant les contributions directes, la DGF et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été respectées : 1 577 430 € pour la TEOM, 427 344 € pour les centimes et 200 357 € pour la DGF. Le service de la petite enfance a également bénéficié d'un bon retour en terme de participations financières tant des familles que des partenaires institutionnels ; en effet, pour 2009, les recettes s'élèvent à 259 928, 03 € (familles : 36 335,25 €, CAF/MSA/CG03: 223 592, 78 €).

Le budget annexe concernant la zone des Prés Liats, quant à lui, se présentait ainsi :

- section de fonctionnement : 239 788 €
- section d'investissement : 219 483 €

A l'issue de l'exercice, et toujours sous réserve du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur, l'exécution du budget est la suivante :

● pour la section de fonctionnement :

- en dépenses : 232 047, 25 €
- en recettes : 232 047, 25 €

● pour la section d'investissement :

- en dépenses : 220 224, 44 €
- en recettes : 220 120, 81 €

Les chiffres que je vous présente intègrent les opérations d'ordre et devraient être définitifs. Ces bilans seront développés dans le compte administratif qui vous sera présenté en mars prochain.

## 2°) Prévisions 2010

En préalable, je voudrais juste vous préciser que je ne suis pas en mesure de vous donner les montants des dotations.

Comme je vous l'ai laissé entendre en préambule, je pense que nos actions en 2010 devront être ciblées et tenir compte de la conjoncture.

C'est pourquoi, dans un premier temps et ce doit être notre priorité, nous devons nous efforcer de mener à leur terme les dossiers sur lesquels nous nous sommes déjà engagés.

Tout d'abord, le tourisme,

- Le projet de jeu de piste : c'est un dossier complexe porté par la Communauté de communes en partenariat avec les communautés de Varennes Forterre, du pays saint-pourcinois, et de Sioule Colettes et Bouble. Je vous rappelle que l'objectif est de donner envie aux touristes, de découvrir nos richesses historiques, touristiques, gastronomiques, et de les inciter à rester ou revenir, en essayant de résoudre les énigmes (deux par communautés), Le montant estimé de ce projet est de 334 450 € HT. Ce montant inclut les frais de personnel à hauteur d'un demi-poste pour la communication. Ce projet a été retenu dans le cadre du contrat « Auvergne + ».

- Projet de « Vélorail de la Sioule » : nous avons été saisis par monsieur Christophe FAIVRE d'un projet d'exploitation d'une section de ligne de chemin de fer par des vélos-rail entre Gannat et Bayet sur l'ancienne ligne La Ferté-Hauterive-Gannat. Monsieur FAIVRE souhaiterait que ce projet puisse être opérationnel l'été prochain. La participation de la Communauté de Communes consisterait à mettre à disposition de Monsieur FAIVRE la portion de voie désaffectée après que Réseaux Ferrés de France nous l'ait confiée par convention. Nous avons effectué la demande de mise à disposition le 13 janvier 2010 à Réseaux Ferrés de France qui n'a à ce jour toujours pas traité le dossier. Une relance a été faite.

- L'Office de Tourisme du Pays de Gannat et des Portes Occitanes : je vous rappelle que nous avons souhaité renforcer le partenariat avec l'Office de Tourisme, et que la convention d'objectifs nous liant a été développée. Notre nous sommes engagés à renouveler notre soutien

financier à l'Office à concurrence de 72 000 € alors qu'il demandait 78 000 €. Comme nous l'avons dit, si le budget 2010 le permet, une réponse favorable sera donnée à cette demande.

### Ensuite l'environnement :

- Nous allons poursuivre notre collaboration avec le Conservatoire des Sites de l'Allier (qui est de 5 ans) pour valoriser nos espaces naturels sensibles.

Ainsi, pour 2010, il est prévu d'installer une table d'orientation, (10 000 € HT) de remplacer de la signalétique (1 000 €), différents travaux de clôtures afin de remettre des parcelles en pâturage (2 000 € HT), et de mettre en place les mesures agro-environnementales territorialisées (1 000 HT). Bien évidemment, le CSA continuera d'exercer un certain nombre d'actions spécifiques.

Le montant de la dépense est ainsi estimé à 85 000 € HT

- De même, nous nous sommes engagés dans une démarche de « maîtrise » de l'éolien. Comme vous le savez, nous avons déposé le dossier début janvier 2010 et nous sommes en attente de l'approbation par monsieur le Préfet de notre zone de développement éolien de Biozat.

Quant à la compétence « développement économique », je vous rappelle que nous avons décidé de reconduire la manifestation « Gannat en foires ». Le budget prévisionnel est de 91 475 €. Pour votre information, les dates de « Gannat en foires » sont les 11 et 12 septembre 2010.

Un autre volet de notre domaine économique : la zone d'activités des Prés Liats. Nous devons absolument communiquer sur cette zone afin de commercialiser au plus vite les terrains disponibles. Pour votre information, la ville de Gannat s'est engagée dans une procédure de déclaration d'enquête publique pour se rendre maître des terrains de l'ancienne station de testage porcine.

Notre compétence « logement et insertion » devrait quelque peu s'étoffer.

En effet, l'habitat et l'emploi sont deux domaines dans lesquels nos concitoyens rencontrent de grandes difficultés, et les habitants de notre territoire ne sont pas épargnés.

- Tout d'abord, concernant l'insertion. Il est important dans le contexte économique actuel d'essayer d'aider les personnes les plus en détresse, notamment en maintenant nos chantiers d'insertion malgré le désengagement financier de plus en plus grand de l'Etat, et en organisant en parallèle deux chantiers composés chacun d'une équipe de six personnes. C'est pourquoi, je vous proposerai dans la suite de l'ordre du jour une délibération afin de reconduire cette action, si vous le jugez utile. Le coût en est de 50 000 €.

-Par rapport à l'habitat, nous avons pris un certain nombre de mesures à mettre en œuvre en 2010.

Ainsi lors du conseil communautaire de décembre 2009, nous avons décidé de supprimer la condition de « périmètre » pour être éligible à l'aide aux travaux de ravalement de façades. Désormais, tous les propriétaires ayant une maison avec des façades vues du domaine public pourront déposer un dossier de subvention. Cette aide reste plafonnée à 3000 € et ne peut représenter plus de 20 % de la dépense. Par le maintien de cette aide, nous contribuons, à une petite échelle, à la relance de l'économie locale qui permet de donner du travail à nos artisans. La somme inscrite l'an dernier pourrait être reconduite, soit 80 000 €. Je vous rappelle que les

dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

Lors de ce même conseil communautaire, nous avons décidé de modifier nos statuts afin que puisse être mise en place une aide au petit patrimoine privé non protégé (pigeonnier, cabane de vigne, puits construits...). On entend par petit patrimoine tout édifice non habitable qui participe à l'histoire, au travail, à la tradition et aux coutumes populaires. Cette aide, après avis favorable du C.A.U.E., pourrait être calculée à hauteur de 20 % du montant de la dépense subventionnable, et être plafonnée à 1 500 €.

-Nous avons, également, lors de ce même conseil, validé le lancement d'une procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette action permettrait aux propriétaires qui le souhaiteraient et qui seraient concernés par le périmètre de procéder à une réhabilitation de leurs biens immobiliers tant sur le plan sécurité, salubrité, isolation acoustique, accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées, qu'économies d'énergie, (etc...) en bénéficiant d'aides intéressantes, aides qui peuvent être majorées si les propriétaires acceptent que les loyers soient conventionnés

Il faut bien reconnaître qu'une partie de l'offre immobilière locale n'est pas en très bon état, et la création d'une OPAH ne pourrait qu'être bénéfique. Cette procédure se décompose en trois phases : la première, en interne, consiste à réaliser un diagnostic préalable du territoire en partenariat avec les services en charge de l'habitat de l'Etat et du Conseil Général de l'Allier. La seconde phase consistera en une mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle ; pour cela, la Communauté de communes devra faire appel à un prestataire extérieur qui réalisera des études de terrain afin de recueillir un état des lieux de l'existant ; le coût estimé de cette phase est d'environ 30 à 40 000 € (estimation pour CC pays saint-pourcinois). Enfin la dernière phase consistera à faire vivre cette OPAH et à inciter les propriétaires à s'y engager, ce qui entraînera pour la Communauté de Communes un coût en terme de personnel, communication, et de versement de subvention (estimation pour CC pays Saint-pourcinois : plus de 100 000 €).

En bref, c'est un véritable service de l'habitat qu'il faudrait créer à l'échelle communautaire pour animer cette OPAH, conseiller mais également aider dans leurs démarches les personnes qui souhaiteraient améliorer leur logement.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, tous les points abordés concourent à faire en sorte que la population locale ait envie de continuer à vivre sur le territoire communautaire. C'est pour cela que nous devons être à l'écoute de nos concitoyens et de leurs besoins. Je suis persuadé que nos territoires ruraux ont de l'avenir car ils offrent une qualité de vie certaine. Mais cela ne suffit pas. Il faut également pouvoir leur offrir un certain nombre de services similaires à ceux qui existent en milieu urbain. Le meilleur exemple de ce que j'avance n'est-il pas le service de la **petite enfance** ? Le pôle multi-accueil « Les Galipettes » est fréquenté par des enfants venant non seulement du territoire communautaire, mais également d'autres communes de l'Allier limitrophes, mais encore par des enfants du Puy-de-Dôme. La diversité des origines géographiques démontre bien qu'il existe un besoin réel lié, entre autre, à un déficit de structures adaptées.

Le domaine de l'**enfance-jeunesse** est aussi très apprécié par la population.

Ainsi, comme nous nous y étions engagés l'année dernière, une étude a été menée dans ce domaine, et plus particulièrement l'activité **ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**. (L'activité PIJ-PAJ a été étudiée mais il ne serait pas correct de la transférer car les jeunes qui fréquentent le PAJ sont surtout issus de Gannat)

C'est un dossier très complexe et qui a demandé du temps.

Je ne vous cacherai pas, que pour une collectivité, comme Gannat, par exemple, c'est un secteur extrêmement déficitaire. En tant que maire de Gannat, je pourrais dire : «OK pour le transfert » Ainsi les finances de ma commune s'en porteraient nettement mieux. Mais en tant que président de cette communauté de communes je ne peux l'accepter. En effet, pour vous donner une idée, le déficit de l'activité 2009 ne serait pas couvert par l'excédent de fonctionnement reporté par la communauté de communes. De ce fait, si l'on transférait la compétence ALSH, cela entraînerait une forte augmentation de la fiscalité, et dans la situation actuelle, cela n'est pas envisageable. C'est pourquoi, après en avoir discuté avec le bureau communautaire, je vous proposerai de retenir le système du fonds de concours. Vous avez d'ailleurs pu trouver le mode de calcul sur vos tables. Si vous en étiez d'accord, ce système serait donc retenu pour tous les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire communautaire et pourrait être mis en place dès 2010.

Bien évidemment, certaines actions sont devenues récurrentes sur notre communauté de communes et seront cette année encore reconduites, notamment :

- l'organisation des chantiers internationaux de jeunes
- l'aide à la communication des produits culturels d'intérêt communautaire,
- l'aide au maintien du dernier petit commerce

Nous nous efforcerons également de continuer la vulgarisation de la Charte locale paysagère et architecturale.

Et je vous rappelle que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale touche à sa fin. Il devrait être exécutoire début 2011.

Enfin, nous avons décidé de finir l'aménagement du siège de la Communauté de Communes.

L'estimation de l'APS faite par le personnel mis à disposition par le Centre de Gestion est de 45 000 €HT auxquels il conviendra de rajouter une somme de 8 000 €HT pour du mobilier et du matériel informatique.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, mes chers collègues, les dossiers gérés sont divers et variés. Mais c'est là tout l'intérêt. N'oublions pas que nous sommes tous réunis au sein de cette structure dans un seul but : défendre notre territoire, le faire vivre, le rendre attractif afin que la population actuelle et future s'y sente bien et ait envie de participer à son développement.

Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les différentes orientations que je vous ai exposées, comme je reste à l'écoute de vos remarques et propositions.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.